

Compte Rendu du Comité de Suivi Habitant du Budget Participatif

Lieu et horaires : Mardi 2 février (salle Pic) entre 19h40 et 21h30

Participants : 1 ou 2 membres de 13/14 Conseils de Quartiers, Tania Assouline (Maire adjointe déléguée à la démocratie locale), Sylvie Baste (Mission citoyenneté), Marie Christine Guillet (Directrice Citoyenneté) et Gilles Pradeau (consultant)

Ordre du Jour :

- 1) Résultats du vote
- 2) Proposition de la méthodologie pour le suivi des projets
- 3) Présentation de démarches à mettre en place pour la réalisation des projets et le suivi de celle-ci.

Résultats du vote

La période du vote a pris fin le 18/01 ; les résultats seront mis en ligne sur le site de la mairie le 4/02. Le Montreuillois (du 4- février) consacra 2 pages aux projets élus. Sur 287 projets déposés ; après évaluation de différents services de la commune 129 étaient soumis au vote.

Le vote numérique a présenté quelques difficultés techniques et des réflexions seront mises en place pour la prochaine édition concernant ces difficultés mais aussi pour instaurer un vote papier afin de faire participer le maximum de personnes.

Le budget de la ville dédié à la mise en œuvre des projets élus dans le cadre de cette première édition du Budget Participatif est de 1,5 millions d'euros en 2016 et le même montant en 2017. Ceci représente 5 % du budget investissement de la ville reparté équitablement pour les 6 secteurs de la ville donc 500 000 euros par secteur pour les deux années. Tous les projets élus devront être réalisés dans les deux ans.

Au total 1387 personnes ont voté ; si l'on compare à Paris et Grenoble ; deux villes qui ont organisée récemment des budgets participatifs le résultat montre les potentialités de Montreuil : (a) lors de la première édition du Budget Participatif à Paris 1,7 % des habitants se sont exprimés ; à Montreuil les 1387 personnes représentant plus de 1,4 % de la population ; (b) avec des modalités différentes et une durée de vote plus courte à Grenoble (150 000 habitants) 998 personnes ont voté.

Ensuite, les participants ont pris connaissance du détail des votes par secteur, du nombre des projets qui seront réalisés et le coût global par secteur. Ces résultats sont disponibles via le lien suivant :

http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Citoyennete/budget_participatif/resultats/resultats_definitifs.pdf

Au niveau de la ville 35 projets ont été élus ; un reliquat de budget existe pour chaque secteur ; cela représente 13,4 % du budget total alloué (un peu moins de 400 000 euros).

Il a été considéré nécessaire de conserver cette enveloppe pour gérer tous les aléas dans la phase de réalisation : sous-estimations, retards des chantiers... Si fin 2017, une somme resterait « non-utilisée » elle alimentera la deuxième édition du budget participatif.

Enfin, il était question également d'un travail approfondi sur le règlement de la deuxième édition : éligibilité des projets proposés et la possibilité que certains projets qui concernent toute la ville soient soumis à un vote supplémentaire « ville » mais cela ne peut se faire qu'avec un budget constant. Ces questions seront discutées dans le temps de l'évaluation.

Proposition de méthodologie pour le suivi des projets

Ces propositions ont été discutées avec les participants et vont être soumises aux services municipaux et discutées avec eux.

- La ville est maîtresse d'œuvre, les antennes « vie de quartier » piloteront au niveau des quartiers, la réalisation des projets en coordonnant le travail des services techniques et les concertations.
 - Un groupe projet sera créé pour chaque projet. Il sera constitué du porteur de projets, de représentants du conseil de quartier, des élus de quartier et des services techniques. Il sera chargé de co-construire les projets en lien avec tous les acteurs concernés. Il possèdera un rôle de suivi. Il sera animé par l'antenne « vie de quartier ». Il aura un rôle de suivi des mises en œuvre et pourra coordonner l'élaboration des appels d'offres et les chantiers participatifs lorsque cela sera possible
 - Le conseil de quartier pourra, s'il le souhaite, participer à l'animation de la concertation. Il permettra la rencontre de porteurs de projets. Il prendra part aux arbitrages en cas d'imprévus.
 - Le comité de suivi habitant du budget participatif sera toujours constitué de la Coordination des conseils de quartier élargie à des représentants du Conseil de la vie associative et du conseil des aînés.. Il associera régulièrement les services techniques et suivra le tableau de bord des réalisations afin de vérifier que chaque projet avance suivant des règles similaires. Il permettra la remontée d'information de la part des groupes projet en cas de blocage notamment. Il contribuera à l'évaluation de la 1^{ère} édition du budget participatif afin d'en préparer la 2^{ème}. Il aura un regard thématique sur les projets à l'échelle de la ville.
 - Des réunions publiques et arpentages seront organisés avec la participation des conseils de quartier.
 - Aussi la nécessité et la forme d'une concertation « habitant » sera systématiquement étudiée et mise en place par le groupe projet.
- La méthodologie à mettre en place dépend aussi de la nature du projet ; de son ampleur, sa complexité, de l'implication du porteur de projet...

Démarches à mettre en place pour la réalisation des projets

- L'enveloppe budgétaire pour 2016 (1,5 millions d'euros) sera dans le Budget 2016 de la ville soumis au vote du CM en mars.
- La programmation sera mise en place par les services prochainement.
- La mise en œuvre s'inspirera de celles des PEPA (petits espaces publics autrement) comme pour la Place Virginie Woolf
- Les services techniques seront chargés des études nécessaires à la mise en œuvre des projets concernant la réglementation, les contraintes techniques, contraintes de marchés publics, notamment les contraintes qui s'imposent du fait qu'il s'agit d'un budget « investissement ».

Conclusion :

Le prochain comité de suivi habitant aura lieu le 21 mars et présentera des informations plus précises sur la programmation et la mise en place de la réalisation des projets.

Information :

Le 15 février à 19 heures au Centre Mendès-France (59, rue de la Solidarité) se tiendra une réunion de la coordination de conseils de quartier (proposé par le CdQ Carnot-Solidarité) en présence de Gaylord Le Chequer sur les "Projets Urbains".